



HAUTES-PYRÉNÉES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°65-2023-039

PUBLIÉ LE 6 FÉVRIER 2023

Sommaire

Préfecture des Hautes-Pyrénées / Secrétariat Général Commun

65-2023-02-01-00015 - DELEGATION DE SIGNATURE CENTRE HOSPITALIER
TARBES-LOURDES (8 pages)

Page 3

Préfecture des Hautes-Pyrénées

65-2023-02-01-00015

DELEGATION DE SIGNATURE CENTRE
HOSPITALIER TARBES-LOURDES



DELEGATION DE SIGNATURE

DECISION

LE DIRECTEUR DU CENTRE HOSPITALIER TARBES-LOURDES

VU le Code de la Santé publique et notamment son article L 6143-7 prévoyant notamment que le directeur peut déléguer sa signature

VU le décret n° 92-783 du 6 Août 1992

VU le décret n° 2009-1765 du 30 Décembre 2009

VU l'article D6143-35 du Code de la santé publique

VU la nomination en date du 1^{er} Avril 2016, par arrêté du CNG, de Monsieur Christophe BOURIAT en qualité de Directeur

VU la nomination en date du 1^{er} Mai 2020, par arrêté du CNG, de Monsieur Hervé GABASTOU en qualité de Directeur adjoint

VU la nomination en date du 1^{er} Mai 2013, par arrêté du CNG, de Monsieur Gwénaél GUEGAN en qualité de Directeur adjoint et la décision de mutation interne en date du 03 octobre 2022 le nommant sur la Direction des Finances

VU la nomination en date du 1^{er} Août 2015; par arrêté du CNG, de Madame Anne RIBEIRO-LE STUNFF en qualité de Directrice adjointe

VU la nomination en date du 1^{er} Janvier 2016, par arrêté du CNG, de Madame Jeanne MONCORGER en qualité de Directrice des Instituts de Formation aux métiers de la santé

VU la nomination en date du 1^{er} Janvier 2023, par arrêté du CNG, de Madame Karine GUESDON en qualité de Directrice Adjointe

VU la nomination en date du 1^{er} Juillet 2018, par arrêté du CNG, de Madame Julie ROQUES en qualité de Directrice Adjointe

VU la nomination en date du 15 Janvier 2022, par arrêté du CNG, de Madame Apolline HUNAUT en qualité de Directrice Adjointe

VU la nomination en date du 1^{er} Janvier 2020, par arrêté du CNG, de Madame Emma BUSTARA en qualité de Directrice des Soins, et la décision de nomination en qualité de Coordonnateur Général des Soins à compter du 1^{er} Octobre 2021

VU la nomination en date du 8 Juin 2021, par arrêté du CNG, de Madame Séverine LALANNE en qualité de Directrice Adjointe

VU la nomination en date du 1^{er} Février 2022 de Monsieur Arnaud PEIRET, en qualité d'Adjoint à la Directrice des Ressources Humaines



VU la nomination en date en date du 1er Juillet 2018 de Monsieur Philippe PLACE en qualité d'Attaché d'Administration Hospitalière et sa nomination en qualité de Directeur Adjoint à compter du 1^{er} Février 2023

VU la nomination en date du 4 Juillet 2022 de Monsieur Maxime HEINS en qualité d'Ingénieur en Chef

VU la nomination en date du 1^{er} Septembre 2004 de Madame Bernadette ABADIE en qualité d'Attachée d'Administration Hospitalière

VU la nomination en date du 15 Février 2016 de Madame Claudine CASTAGNE en qualité de cadre supérieur de santé responsable de la Formation Continue

VU la nomination en date du 9 Février 2022 de Madame Emmanuelle PEYREGNE en qualité de Cadre Supérieur de Santé Coordonnateur du site de LOURDES et Référente de la filière Gériatrique

VU la nomination en date du 1^{er} Décembre 2022 de Madame Marie-Josée CAUMON en qualité d'Ingénieur

VU la nomination en date du 1^{er} Août 2018 de Madame Patricia BERIT-DEBAT en qualité d'Attaché d'Administration Hospitalière

VU la nomination en date du 13 Novembre 2017 de Madame Jessica POUILLY en qualité d'Attachée d'Administration Hospitalière contractuelle

VU la nomination en date du 1^{er} août 2017 de Madame Nicole CAMBORDE en qualité d'Attachée d'Administration Hospitalière

VU la nomination en date 1^{er} Juillet 2021 de Madame Anne GUIRAUTE en qualité d'Attachée d'Administration Hospitalière

VU la nomination en date du 1 Décembre 2020 de Monsieur Florian FABE en qualité d'Adjoint des Cadres Hospitaliers

VU la nomination en date 1 Janvier 2021 de Monsieur Christian MARTINEZ, en qualité d'Ingénieur en Chef

VU la nomination en date du 15 octobre 2013 de Monsieur Pascal CASTRE en qualité de Technicien Supérieur Hospitalier

VU la nomination en date 1^{er} Janvier 2023 de Monsieur Jean-Michel CLEMENT en qualité d'Ingénieur en Chef

VU la nomination en date du 1^{er} Janvier 2022 de Monsieur Alain LUDWIG en qualité d'Ingénieur en Chef

VU la nomination en date du 21 Juin 2021 de Madame Catherine SEMPE, en qualité de Responsable Communication

VU la nomination en date du 5 janvier 2016 nommant Monsieur Patrice PONS en qualité de Technicien Hospitalier

VU la nomination en date du 1^{er} Décembre 2022 de Monsieur Bastien CANTET en qualité d'Ingénieur

VU la nomination en date du 1^{er} Juillet 2018 de Monsieur Higinio MANSO en qualité d'Ingénieur Biomédical en Chef

VU la nomination en date du 1^{er} Janvier 2014 de Monsieur Alain PILLON en qualité d'Ingénieur en Chef



VU la nomination en date du 15 Mai 2014 de Madame Carine MEIGNANT, Ingénieur Responsable Qualité/Gestion des Risques

VU la nomination en date du 15 Mai 2014 de Madame Béatrice LAFFON en qualité d'Adjoint des Cadres Hospitaliers

VU la nomination en date du 1^{er} Juillet 2020 de Madame Rosine BARBOSA en qualité d'Adjoint des Cadres Hospitaliers

VU la nomination en qualité de Technicien Hospitalier en date du 1^{er} Janvier 2021 de Monsieur HUILLET Jean-Christophe et de Monsieur Bernard GOITIA

VU la nomination en date du 18 Mars 1991, par arrêté ministériel, de Madame le Docteur Françoise BAYLE, Praticien Hospitalier à la Pharmacie

VU la nomination en date du 1^{er} novembre 2016 de Madame Marie-Josée PARADIS-CAMI en qualité de Cadre Supérieur de Santé paramédicale des Pôles Médico-Techniques

VU la nomination en date du 1^{er} Mars 2017 de Mme Sophie DUMAIN en qualité de technicienne de Laboratoire faisant fonction de Cadre de Santé

VU la nomination en date du 1^{er} Juillet 2009, par arrêté du CNG, de Madame le Docteur Claire MANIOULOUX, Praticien Hospitalier à la Pharmacie

VU les désignations en qualité de responsables au sein de la Direction des Services Logistiques, de la Maintenance, des Achats et des Travaux de Messieurs PIERRAT, MAILLARD, SOULANCE, SUREAU, VITALI, LOUSTALET Nicolas et de Madame MOTARD

VU les affectations au sein des Bureaux des Entrées des sites gériatriques de l'Ayguerote et de Vic en Bigorre de Monsieur BARRAU et de Mesdames BERGERO, MURCIA, GOMEZ, NIVET, PORTASSAU

VU l'affectation de Madame MATHA en qualité de Cadre Supérieur des sites Gériatriques et les affectations en qualité de Cadres de Santé sur les sites gériatriques de l'Ayguerote et de Vic en Bigorre de Mesdames GERMON, CAZANAVE-HOURQUET, PORTAL, FOURCADE, DARROS, BORDENAVE, DANOS, COLOMBEL et de Messieurs CAZAUX, KLAOUA, CASTAING

VU les affectations en qualité d'Agent Amphithéâtre au sein du Service Mortuarium du Centre Hospitalier de Bigorre de Monsieur Stéphane MATHIAS à compter du 1^{er} Août 2002, de Monsieur Philippe PRAT à compter du 1^{er} Septembre 2003, de Madame Catherine BONZOM à compter du 15 Juillet 2019 et de Madame Nathalie GENSOUS à compter du 1^{er} Juillet 2021

VU la décision de fusion administrative des centres hospitaliers de Tarbes et de Lourdes à compter du 1^{er} Janvier 2023.

DECIDE

ARTICLE 1^{er} : Délégation générale

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Christophe BOURIAT, Directeur du Centre Hospitalier Tarbes-Lourdes, une délégation permanente est donnée à Monsieur Hervé GABASTOU, Directeur adjoint, afin de signer au nom du directeur, tous actes, décisions, avis, notes de service et courriers internes ou externes.



ARTICLE 2 : Délégation particulière à la Direction des AFFAIRES GENERALES, de la COMMUNICATION et du SECRETARIAT GENERAL DU G.H.T. DES HAUTES-PYRENEES

Une délégation permanente est donnée à M. Hervé GABASTOU à l'effet de signer au nom du Directeur tous actes et correspondances se rapportant à l'activité de cette Direction.

En cas d'empêchement une délégation permanente est donnée au Directeur de Garde.
- *en ce qui concerne la communication*, une délégation est donnée à Madame Catherine SEMPE

ARTICLE 3 : Délégation particulière à la Direction des AFFAIRES MEDICALES

Une délégation permanente est donnée à Madame Apolline HUNAUT, à l'effet de signer au nom du Directeur tous actes et correspondances se rapportant à l'activité de sa Direction.

En cas d'empêchement, *en ce qui concerne les affaires médicales*, une délégation est donnée à Madame Béatrice LAFFON

ARTICLE 4 : Délégation particulière à la Direction des AFFAIRES FINANCIERES et du CONTROLE DE GESTION

Une délégation permanente est donnée à Monsieur Gwénaél GUEGAN à l'effet de signer au nom du Directeur tous actes se rapportant à la fonction d'ordonnateur ainsi que tous actes et correspondances se rapportant à l'activité de sa direction à l'exception de la signature des emprunts.

En cas d'empêchement, délégation est donnée à Madame Anne GUIRAUTE et Monsieur Florian FABE à l'effet de signer les documents se rapportant à la fonction d'ordonnateur.

ARTICLE 5 : Délégation particulière à la Direction des RESSOURCES HUMAINES ET DE LA FORMATION CONTINUE

Une délégation permanente est donnée à Madame Anne RIBEIRO-LE STUNFF à l'effet de signer au nom du Directeur tous actes et correspondances se rapportant à l'activité de sa Direction.

En cas d'empêchement, une délégation permanente est donnée à Monsieur Arnaud PEIRET,
- *en ce qui concerne la DRH*, une délégation est donnée à Madame Bernadette ABADIE
- *en ce qui concerne la formation continue*, une délégation est donnée à Mme Claudine CASTAGNE.

ARTICLE 6 : Délégation particulière à la Direction de la LOGISTIQUE, DES ACHATS, DE LA MAINTENANCE et DES TRAVAUX

Une délégation permanente est donnée à Monsieur Philippe PLACE, à l'effet de signer au nom du Directeur tous actes et correspondances se rapportant à l'activité de sa direction à l'exception des mandats du fait de sa qualité de comptable matière.

En cas d'empêchement, une délégation est donnée à Madame Marie-Josée CAUMON



Délégations spécifiques aux achats effectués dans le cadre de l'exécution des marchés :

▪ **Tous secteurs**

Une délégation permanente est donnée à Monsieur Philippe PLACE à l'effet de signer les bons de commandes d'un montant maximum de 150 000 € HT.

En cas d'empêchement, délégation est donnée à Madame Marie-Josée CAUMON à l'effet de signer les bons de commandes d'un montant maximum de 90 000 € HT.

▪ **Economat**

Une délégation permanente est donnée à Madame Rosine BARBOSA à l'effet de signer les bons de commandes d'un montant maximum de 40 000 € HT.

▪ **Pharmacie**

Une délégation permanente est donnée à Madame Françoise BAYLE à l'effet de signer les bons de commandes relatifs à l'activité du service pharmacie du site de Tarbes.

Une délégation permanente est donnée à Madame Claire MANIOULOUX à l'effet de signer les bons de commandes relatifs à l'activité du service pharmacie du site de Lourdes.

▪ **Laboratoire**

Une délégation permanente est donnée à Madame Marie-Josée PARADIS-CAMI à l'effet de signer les bons de commandes relatifs à l'activité du laboratoire.

En cas d'empêchement, délégation est donnée à Madame Sophie DUMAIN.

▪ **Service biomédical**

Une délégation permanente est donnée à Monsieur Higinio MANSO à l'effet de signer les bons de commandes d'un montant maximum de 40 000 € HT.

▪ **Service travaux**

Une délégation permanente est donnée à Messieurs Maxime HEINS et Christian MARTINEZ à l'effet de signer tous actes relatifs à l'exécution des marchés de travaux (ordres de service, travaux supplémentaires...) pour un montant maximum de 150 000 € HT par opération.

En cas d'empêchement, délégation est donnée à Monsieur Pascal CASTRE à l'effet de signer tous actes relatifs à l'exécution des marchés de travaux (ordres de service, travaux supplémentaires...) pour un montant maximum de 90 000 € HT par opération.

▪ **Services techniques**

Une délégation permanente est donnée à Monsieur Christian MARTINEZ à l'effet de signer les bons de commandes d'un montant maximum de 40 000 € HT.

En cas d'empêchement, délégation est donnée à :

- Messieurs Ludovic MAILLARD, Serge SOULANCE, Madame Sandra MOTARD, Monsieur Grégory VITALI, Monsieur Nicolas LOUSTALET à l'effet de signer les bons de commandes d'un montant maximum de 2 000 € HT concernant le site de la Gespe.
- Monsieur Joël SUREAU à l'effet de signer les bons de commandes d'un montant maximum de 3 000 € HT concernant le site de l'Ayguerote.
- Monsieur Patrice PIERRAT à l'effet de signer les bons de commandes d'un montant maximum de 3 000 € HT concernant le site de Vic-en-Bigorre.
- Monsieur Pascal CASTRE à l'effet de signer les bons de commandes d'un montant maximum de 15 000 € HT concernant le site de Lourdes.

▪ **Service logistique**

Une délégation permanente est donnée à Monsieur Bastien CANTET à l'effet de signer les bons de commandes d'un montant maximum de 40 000 € HT.



En cas d'empêchement, délégation est donnée à Monsieur Jean-Christophe HUILLET et Monsieur Bernard GOITIA à l'effet de signer les bons de commandes d'un montant maximum de 20 000 € HT

▪ Service sécurité

Une délégation permanente est donnée à Monsieur Alain LUDWIG à l'effet de signer les bons de commandes d'un montant maximum de 40 000 € HT.

En cas d'empêchement, délégation est donnée à Monsieur Patrice PONS à l'effet de signer les bons de commandes d'un montant maximum de 5 000 € HT.

▪ Service restauration

Une délégation permanente est donnée à Monsieur Jean-Michel CLEMENT à l'effet de signer les bons de commandes relatifs à l'activité du service de restauration.

▪ Service formation

Une délégation permanente est donnée à Madame Claudine CASTAGNE à l'effet de signer tous actes relatifs à l'exécution des marchés de formation.

▪ Administration site de l'Ayguerote

Une délégation permanente est donnée à Madame Jessica POUILLY à l'effet de signer les bons de commandes d'un montant maximum de 3 000 € HT concernant le site de l'Ayguerote.

▪ Administration site de Vic-en-Bigorre

Aucune délégation.

ARTICLE 7 : Délégation particulière à la Direction de l'ACTION GERONTOLOGIQUE

Une délégation permanente est donnée à Madame Karine GUESDON, Directrice Adjointe à l'effet de signer au nom du directeur tous actes et correspondances se rapportant à l'activité de cette direction.

En cas d'empêchement, une délégation permanente est également donnée à :

- Madame Nicole CAMBORDE pour le site de Labastide à Lourdes.
- Madame Jessica POUILLY pour le site de l'Ayguerote à Tarbes,
- Madame Patricia BERIT-DEBAT pour le site de Vic en Bigorre.

En cas d'empêchement, une délégation est donnée à :

- Madame Renée BERGERO, Madame Pascale MURCIA, Monsieur François BARRAU, pour signer l'autorisation de sortie de corps avant mise en bière concernant le site de l'Ayguerote (selon les modalités définies dans la procédure « Prise en charge du décès d'un patient ou d'un résident - Sites gériatriques »),
- Madame Françoise GOMEZ, Madame Corinne NIVET, Madame Isabelle PORTASSAU, pour signer l'autorisation de sortie de corps avant mise en bière concernant le site de Vic-en-Bigorre (selon les modalités définies dans la procédure « Prise en charge du décès d'un patient ou d'un résident - Sites gériatriques »),

Une délégation permanente est donnée à l'ensemble des Cadres de Santé des sites gériatriques pour signer l'autorisation de sortie de corps avant mise en bière durant les gardes administratives (selon les modalités définies dans la procédure « Prise en charge du décès d'un patient ou d'un résident - Sites gériatriques ») :

Site de l'Ayguerote : Madame Raïssa GERMON, Madame Véronique PORTAL, Madame Nathalie CAZANAVE-HOURQUET, Madame Corinne MATHA, Madame Sylvie DARROS, Madame COLOMBEL Manon

Site de Vic : Madame Vanessa DANOS, Madame Valérie FOURCADE, Madame Isabelle BORDENAVE, Monsieur Nouredine KLAOUA, Monsieur Cédric CAZAUX, Madame Corinne MATHA, M. Romain CASTAING



ARTICLE 8 : Délégation particulière à la Direction des SYSTEMES D'INFORMATION ET DE L'ORGANISATION,

Une délégation permanente est donnée à Madame Julie ROQUES, Directrice Adjointe, à l'effet de signer tous actes et correspondances se rapportant à l'activité de la direction du système d'information et de l'organisation à l'exception des factures d'un montant supérieur à 150 000 € HT.

En cas d'empêchement, une délégation est donnée à Monsieur Alain PILLON, ingénieur.

ARTICLE 9 : Délégation particulière à la DIRECTION DES SOINS

Une délégation permanente est donnée à Madame Emma BUSTARA, Coordinatrice générale des soins, à l'effet de signer au nom du directeur tous actes et correspondances se rapportant à l'activité de sa direction et des responsabilités qui lui sont confiées.

En cas d'empêchement, une délégation est donnée à Madame Emmanuelle PEYREGNE, Cadre Supérieur de Santé.

ARTICLE 10 : Délégation particulière à la DIRECTION DE LA QUALITE, GESTION DES RISQUES ET RELATION AVEC LES USAGERS

Une délégation permanente est donnée à Madame Séverine LALANNE, Directrice Adjointe, à l'effet de signer au nom du directeur tous actes et correspondances se rapportant à l'activité de sa direction et des responsabilités qui lui sont confiées.

En cas d'empêchement, *en ce qui concerne la Qualité, Gestion des Risques et Relation avec les Usagers*, une délégation permanente est donnée à Madame Carine MEIGNANT, Responsable Qualité.

ARTICLE 11 : Délégation particulière à la direction de l'INSTITUT DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS, FORMATION DES AIDES-SOIGNANTS ET AUXILIAIRES DE PUERICULTURE

Une délégation permanente est donnée à Madame Jeanne MONCORGER, Directrice de l'IFSI à l'effet de signer au nom du directeur tout acte et correspondances se rapportant à l'activité de sa direction à l'exception des documents budgétaires.

ARTICLE 12 : Délégation particulière concernant les autorisations de sorties de corps avant mise en bière

Une délégation permanente est donnée à Monsieur Stéphane MATHIAS, Monsieur Philippe PRAT, Madame Catherine BONZOM et Madame Nathalie GENSOUS à l'effet de signer au nom du directeur les autorisations de sorties de corps avant mise en bière.

ARTICLE 13 : Délégation particulière d'urgence dans le cadre de l'astreinte administrative

Madame Emma BUSTARA, Madame Apolline HUNAUT, Monsieur Hervé GABASTOU, Monsieur Gwénaél GUEGAN, Madame Anne RIBEIRO-LE STUNFF, Madame Jeanne MONCORGER, Madame Julie ROQUES, Madame Karine GUESDON, Monsieur Arnaud PEIRET, Madame Séverine LALANNE, Madame Emmanuelle PEYREGNE, Monsieur Philippe PLACE disposent d'une délégation permanente de signature dans le cadre de leur astreinte administrative.

ARTICLE 14 : Les délégataires précités sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.



ARTICLE 15 : La présente décision sera portée à la connaissance de Direction Départementale de l'ARS, du Receveur de l'Etablissement et de toute personne qu'elle vise expressément. Elle fera l'objet d'une publication au Recueil des actes administratifs de la Préfecture des Hautes-Pyrénées. Elle annule et remplace la précédente décision.

Fait à TARBES, le 1^{er} Février 2023

LE DIRECTEUR

Christophe BOURIAT